

Guide de stage

À l'intention des personnes candidates à l'admission
par voie d'équivalence



Ordre professionnel
des **criminologues**
du Québec

Remerciements

Ce document s'inspire notamment du référentiel d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger voulant exercer la profession de criminologue au Québec, publié en 2017 et rédigé par Éduconseil. Le contenu est également inspiré du guide de stage de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec et du guide de stage de l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

Un merci particulier aux membres du comité d'admission pour leur relecture attentive.

Conceptualisation et réalisation

Catherine Primeau, criminologue, chargée d'affaires professionnelles, OPCQ

Collaborateurs & collaboratrices

Jasmine Forget-Renaud, criminologue et chargée d'affaires professionnelles

David Henry, criminologue et directeur général de l'OPCQ

Création : Août 2025

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Remerciements | 2 |
| Introduction..... | 4 |
| Cadre juridique et réglementaire de l'exercice de la profession : | 5 |
| Contexte du stage | 6 |
| Objectifs du stage | 6 |
| Milieux de stage | 8 |
| La durée du stage | 8 |
| Droit des stagiaires | 9 |
| Protection des stagiaires | 9 |
| But de la supervision..... | 10 |
| Critères d'admissibilité pour l'exercice de la supervision..... | 10 |
| Responsabilités de la personne superviseure et de la personne stagiaire | 11 |
| Reconnaissance de la supervision | 12 |
| Les compétences visées par le stage | 12 |
| L'évaluation du stage..... | 17 |
| Les modalités d'utilisation de la grille d'évaluation du rapport de stage | 17 |
| Conclusion | 22 |
| Bibliographie..... | 23 |
| ANNEXE | 24 |

Introduction

Les stages de formation requis par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) visent particulièrement la consolidation des connaissances et des compétences propres à la profession. Le comité d'admission de l'Ordre fait la prescription de stages à la suite du processus d'analyse des demandes d'admission par voie d'équivalence. Le secrétariat du comité des admissions est responsable de la gestion des stages dont la réussite peut être requise pour la délivrance d'un permis d'exercice au Québec.

Le présent document constitue le guide de stage et d'évaluation des compétences. Ce guide constitue le document de référence utile à la réalisation du stage, aussi bien pour la personne superviseure que pour la personne stagiaire. De fait, le document permettra à la personne superviseure de transmettre à l'OPCQ le résultat du stage. Ce guide donnera également la possibilité à la personne superviseure d'avoir une ligne directrice pour exercer son rôle auprès de la personne stagiaire et pour assurer le suivi continu de son évolution durant le stage. Enfin, ce dernier permettra à la personne stagiaire d'avoir une vue d'ensemble du stage, à susciter une réflexion critique sur son déroulement et à assurer une consolidation continue de ses acquis. De façon générale, le stage doit permettre la mise en pratique des acquis théoriques. Plus précisément, il vise à consolider les connaissances et compétences à réaliser un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie en fonction des meilleures pratiques et des données probantes. Ce processus inclut la conception, la planification et la mise en œuvre d'une évaluation en criminologie, la production et la communication du résultat d'une évaluation en criminologie, et/ou la conception et la planification d'une intervention en criminologie et la mise en œuvre et le suivi d'une intervention en criminologie. Le stage implique également la consolidation des connaissances et des compétences à effectuer la gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie. Le présent guide de stage s'appuie sur le [*Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec*](#).

Cadre juridique et réglementaire de l'exercice de la profession¹ :

Selon l'article 2 des lettres patentes constituant l'*Ordre professionnel des criminologues du Québec*, les criminologues peuvent exercer les activités professionnelles suivantes en plus de celles qui lui sont autrement permises par la loi :

Évaluer les facteurs criminogènes et le comportement délictueux de la personne ainsi que les effets d'un acte criminel sur la victime, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, soutenir et rétablir les capacités sociales de la personne contrevenante et de la victime dans le but de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en interaction avec son environnement.

De plus, en conformité avec l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, la loi réserve aussi à certains professionnels, dont les criminologues, l'exercice des activités à risque de préjudice dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines². Cette réserve d'activités offre les garanties de l'imputabilité propres au système professionnel.

Les activités réservées aux criminologues, en partage avec d'autres professionnels, sont les suivantes:

- **3.6.4.** : Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité;
- **3.6.5.** : Évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse;
- **3.6.6.** : Évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- **3.6.7.** Déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergé dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation.
- **3.6.13.** : Décider de l'utilisation des mesures de contention dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris;
- **3.6.13.** : Décider de l'utilisation des mesures d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris;

¹ Référentiel de compétences de l'exercice de la profession de criminologue au Québec, OPCQ, 2017 (pp. 13-14)

² OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines – Guide explicatif, document élaboré sous la coordination de l'Office des professions du Québec par un comité de rédaction où les ordres professionnels concernés par le projet de loi no 21 étaient représentés, Québec, gouvernement du Québec, 2013, 94 p.

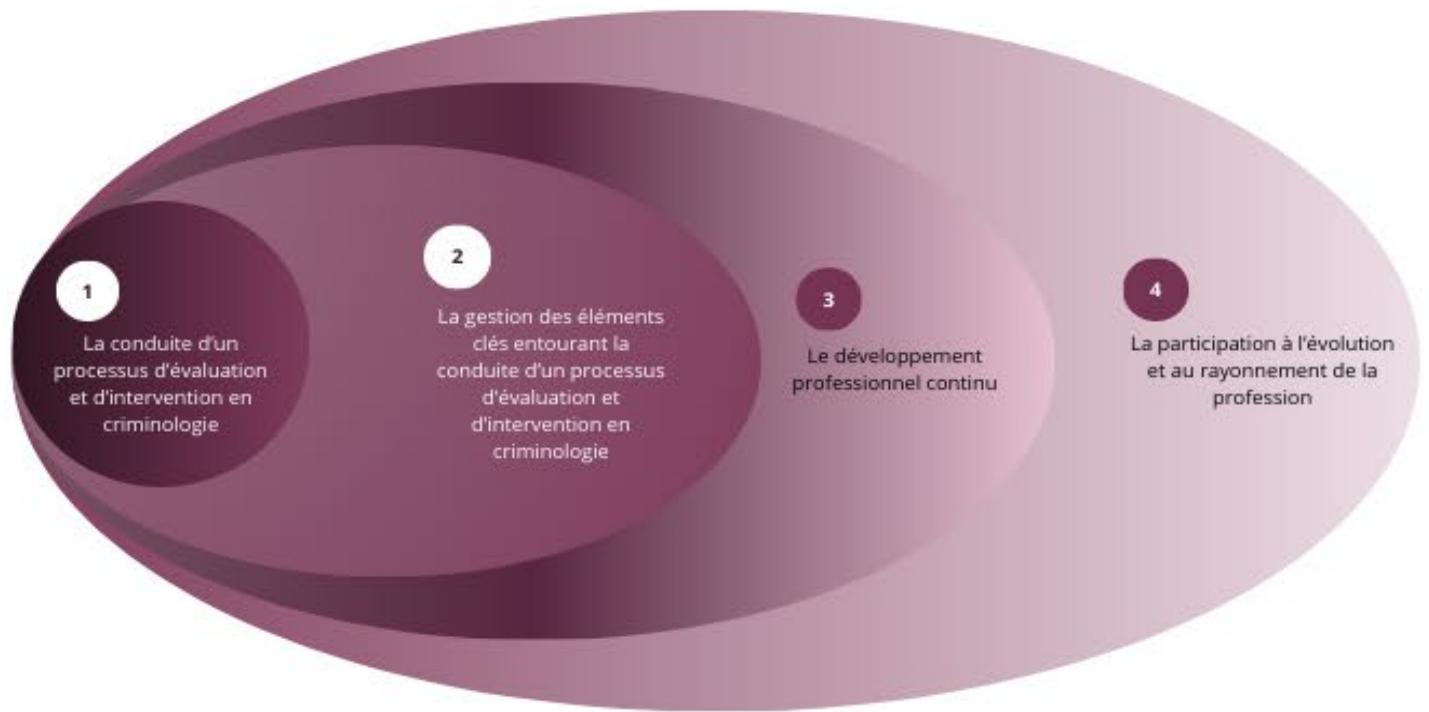
Contexte du stage

Le comité d'admission de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec a le mandat d'analyser les demandes d'admission en vertu des normes d'équivalences de diplôme ou de la formation et de soumettre ses recommandations au conseil d'administration pour la délivrance des permis de pratique. Pour ce faire, il établit le plus précisément possible la correspondance entre la scolarité et l'expérience professionnelle des candidats au titre professionnel de criminologue. C'est à partir de l'analyse des compétences propres à l'exercice de la profession de criminologue que le comité d'admission émet sa recommandation quant à l'admissibilité d'un candidat. L'une des méthodes d'évaluation des compétences des personnes qui formulent une demande d'admission à l'OPCQ par voie d'équivalence consiste en une supervision en situation réelle de travail, soit en un stage. Un stage peut donc être prescrit par le comité d'admission aux candidats à l'admission par voie d'équivalence qui ont rempli l'ensemble des compétences théoriques requises, mais qui n'ont pas effectué de stage dans le cadre de leur formation universitaire, ou qui ne possèdent pas un niveau de compétences équivalent à celui acquis par le titulaire d'un diplôme reconnu, comme celui donnant ouverture au permis de criminologues.

Objectifs du stage

Le stage vise à consolider et à confirmer la maîtrise des compétences définies dans le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec*. Les compétences sont regroupées en quatre domaines définis dans une logique d'imbrication concentrique des uns par rapport aux autres, telles qu'illustrées ci-dessous :

Figure 1 : Domaines de compétences liés à l'exercice de la profession de criminologue



Source : Figure conçue par Éduconseil en 2017.

Étant donné que les compétences à consolider au cours du stage réfèrent non pas à la pratique d'un expert, mais bien aux **compétences requises pour obtenir un permis d'exercice**, les éléments de compétences sont principalement inclus dans les deux premiers domaines du *Référentiel de compétences*.

Milieux de stage

Puisque les milieux de pratique des criminologues sont multiples et variés, il est possible d'effectuer un stage dans différents milieux (institutionnels, correctionnels, santé et services sociaux, communautaires, etc.). Le milieu de stage doit offrir des expériences pratiques permettant à la personne stagiaire de développer les compétences visées.

La personne stagiaire est responsable de faire les démarches nécessaires pour se trouver un milieu de stage. L'OPCQ pourra offrir du soutien concernant les titres d'emploi et les tâches pouvant être reconnues pour effectuer le stage.

Lorsque le stage est effectué dans son milieu de travail, le candidat doit réaliser des fonctions différentes de celles déjà exercées. Les activités du stage doivent se faire dans un autre cadre, dans un programme différent ou avec des tâches différentes.

La durée du stage

À la suite de l'analyse du dossier d'admission par voie d'équivalence, le candidat peut recevoir une recommandation d'effectuer un stage de formation d'une durée de 540 heures, équivalent à 12 crédits universitaires. La durée du stage pourrait être révisée à la hausse par l'OPCQ après discussion avec la personne stagiaire et la personne superviseure.

La personne candidate devra compléter avec la personne superviseure et l'organisation, le contrat de supervision de stage (voir en annexe) et y prévoir la date de début et de fin de stage ainsi que le nombre d'heures de stage par semaine. Il devra également prévoir les journées de vacances et les congés fériés. Cette démarche devra être complétée au minimum 3 semaines avant le début du stage. Le stage ne pourra débuter qu'une fois le contrat de supervision approuvé par l'OPCQ.

Droit des stagiaires

La *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail* vise à assurer une meilleure protection des personnes qui réalisent un stage en milieu de travail, que ce soit pour l'obtention d'un permis d'exercice délivré par un ordre professionnel ou dans le cadre d'un programme d'études ou de formation de niveau secondaire, professionnel, collégial ou universitaire.

À cette fin, la loi accorde notamment aux stagiaires :

- 1^o** le droit de s'absenter certains jours fériés ;
- 2^o** le droit de s'absenter pour cause de maladie ou pour des raisons familiales ou parentales ;
- 3^o** le droit de bénéficier d'un milieu de stage exempt de harcèlement psychologique, incluant une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel ;
- 4^o** une protection contre des représailles exercées par un employeur, un établissement d'enseignement, un ordre professionnel ou l'un de leurs agents advenant l'exercice d'un droit ;
- 5^o** des recours à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail et au Tribunal administratif du travail advenant que l'un de leurs droits prévus par la loi n'ait pas été respecté.

L'ordre professionnel a l'obligation de prendre les moyens raisonnables à sa disposition pour accommoder la personne stagiaire qui doit s'absenter de son stage sur une plus longue période pour un motif tel qu'une maladie, un accident non lié au travail ou pour des raisons familiales ou parentales. Par exemple, l'OPCQ et le milieu de pratique pourraient demander à la personne stagiaire de reprendre ces heures à une date ultérieure pour s'assurer de répondre à la durée de stage prescrit et ainsi, atteindre les objectifs de stage.

Veuillez consulter les détails de la Loi [ici](#) et [ici](#).

Protection des stagiaires

Notez que si vous réalisez votre stage dans le cadre d'un emploi rémunéré, vous bénéficiez d'une couverture par la CNESST en cas d'accident de travail à titre d'employé. Toutefois, si vous réalisez un stage non payé qui n'est pas sous la responsabilité d'un établissement d'enseignement (université), d'un centre de services scolaires ou d'une commission scolaire du Québec, vous ne bénéficiez pas de cette couverture de la CNESST en cas d'accident de travail. Dans ce cas, il est de la responsabilité du stagiaire de vérifier auprès de l'institution de stage s'il est couvert en cas d'accident de travail et si ce n'est pas le cas, il est fortement recommandé de se procurer une assurance privée.

Pour plus d'information, veuillez visiter le [site internet](#) ou contacter directement la CNESST.

But de la supervision

La supervision vise le transfert des connaissances vers la pratique grâce à l'accompagnement par un pair professionnel. Elle vise à approfondir les connaissances et les compétences liées à la profession de criminologue en accompagnant une personne dans son développement professionnel. Elle soutient la qualité des services et participe à la protection du public. La supervision vise l'acquisition, le développement et l'amélioration continue des différentes sphères de la pratique professionnelle, telles que le savoir, le savoir-faire, le savoir-être et le savoir-dire. Elle peut s'appliquer à des situations ou des problématiques particulières, comme la gestion de situations à risque pour la clientèle ou la tenue de dossiers. La supervision permet de porter un jugement critique et réfléchit sur le rôle du professionnel, la pratique professionnelle et les décisions qui s'y rattachent. Par l'entremise de cette supervision, la personne stagiaire pourra développer sa propre pratique réflexive.

Critères d'admissibilité pour l'exercice de la supervision

Puisque l'exécution des fonctions des criminologues suppose l'application des lois et règlements qui régissent la profession, la personne qui sera inscrite à un tel stage devra nécessairement être supervisée par une ou un criminologue en exercice, ou par un professionnel habilité, et approuvé par l'Ordre.

La personne superviseure devra répondre aux critères suivants :

- Être membre d'un ordre professionnel pertinent (la personne superviseure devra joindre une pièce justificative à cet effet si elle n'est pas criminologue);
- Avoir au moins trois ans (3 ans) d'expérience professionnelle en intervention clinique et être habilité à exercer les activités professionnelles réservées qui seront mises en pratique par la personne stagiaire (la personne superviseure doit joindre son curriculum vitae à l'appui);
- Avoir complété une formation en éthique et en déontologie, reconnue ou offerte par l'Ordre (la personne superviseure devra fournir une pièce justificative à cet effet);
- Ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq (5) années précédant la date à laquelle elle agit à titre de superviseure, d'une décision d'un conseil de discipline ou du Tribunal des professions lui imposant une sanction;
- Ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq (5) années précédant la date à laquelle elle agit à titre de superviseure, d'une décision d'un Conseil d'administration lui imposant un stage

ou un cours de perfectionnement, une limitation ou une suspension de son droit d'exercer des activités professionnelles, une radiation du tableau ou une révocation de son permis;

- Ne pas être en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts.

Deux personnes peuvent assurer la supervision de la personne stagiaire. Dans un tel cas, les parties doivent déterminer leurs rôles spécifiques, notamment en ce qui concerne le partage des interventions avec la personne stagiaire, la réalisation des rencontres d'accompagnement et la participation aux rencontres d'évaluation du stage. Le choix de la répartition de ces responsabilités est laissé aux personnes concernées, mais doit être précisé dans le contrat de supervision de stage, qui lui-même, doit être approuvé par l'OPCQ.

Responsabilités de la personne superviseure et de la personne stagiaire

- La personne superviseure ainsi que la personne stagiaire se doivent de respecter le [Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des criminologue](#);
- La personne superviseure doit accompagner la personne stagiaire dans l'atteinte des objectifs de stage et dans la consolidation des compétences du criminologue;
- La personne superviseure est imputable du suivi des clients de la personne stagiaire et se doit de cosigner toutes les notes évolutives et les rapports rédigés par la personne stagiaire;
- Un gestionnaire peut agir à titre de superviseur lorsqu'il exerce des tâches cliniques ou s'il exerce son rôle de supervision avec la collaboration d'un accompagnateur terrain. Le superviseur et l'accompagnateur devront nécessairement être approuvés par l'OPCQ.
- Le nombre total d'heures de supervision directe doit correspondre à environ 6% du nombre total d'heures de stage (exemple : 2 heures de supervision par semaine pour un stage à temps plein à 35h/ semaine);
- Le développement d'une relation de confiance et de collaboration est essentiel pour le bon déroulement du processus de supervision. Tant la personne superviseure que la personne stagiaire sont appelées à faire preuve de transparence, d'honnêteté et de respect dans leurs échanges;
- Aucune partie ne doit dissimuler de l'information qui pourrait engendrer des répercussions négatives sur le déroulement de la supervision ou sur l'intervention auprès des clients. En cas de difficulté, l'OPCQ doit en être avisé immédiatement;

- La personne stagiaire et la personne superviseure doivent au préalable lire attentivement le *Guide de stage et le Référentiel de compétences de la profession de criminologue au Québec (OPCQ 2017)*;
- La ou le professionnel qui supervise la personne stagiaire doit avoir pris connaissance de la lettre de reconnaissance partielle écrite par l'Ordre. **La durée du stage de formation ne peut être réduite en cours de stage**, et ce, même si l'évaluation formative (mi-stage) permet de déterminer que tous les objectifs généraux et spécifiques ont été atteints et les compétences exigées maîtrisées;
- Après avoir discuté de l'évaluation avec la personne stagiaire, la personne superviseure doit faire parvenir au secrétariat du comité des admissions les résultats de l'évaluation formative puis sommative, **dûment complétés**, de manière lisible ou en traitement de texte, par la transmission de la grille d'évaluation de stage qui se retrouve en annexe. Ces évaluations doivent être signées **par la personne superviseure et par la personne stagiaire**;
- La personne stagiaire et la personne superviseure se doivent d'agir en conformité avec les règlements de l'OPCQ, dont le [Code de déontologie des criminologues](#) et le [Règlement sur les dossiers, les bureaux et la cessation d'exercice des criminologues](#) (Tenue de dossiers);
- l'Ordre professionnel pourrait recommander à la personne stagiaire de fournir un rapport ou un plan d'intervention caviardé ou tout autre document caviardé qui pourrait être pertinent à l'évaluation du stage.

Reconnaissance de la supervision

La supervision offerte par un milieu d'intervention permet aux futur·e·s criminologues d'intégrer et de se familiariser avec l'intervention criminologique.

L'OPCQ est très reconnaissant de la participation et de l'implication des personnes superviseuses qui, grâce à leur précieuse contribution, assurent la relève et font rayonner la profession de criminologue. L'Ordre reconnaît cet apport offert par les professionnels et il est ainsi possible pour les personnes superviseures, membres de l'OPCQ, de faire reconnaître ces heures de supervision en tant qu'activités de formation continue pour un maximum de 15h par période de référence.

Les compétences visées par le stage

Les compétences visées par le stage correspondent à celles ciblées propres à l'exercice de la profession de criminologue, telles qu'elles sont décrites dans le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec*, cité précédemment. Les compétences présentées ci-après correspondent à celles qui doivent obligatoirement être maîtrisées par toutes et tous dans la pratique professionnelle en criminologie. Elles renvoient aux quatre compétences qui sont rattachées au premier domaine de compétences, soit la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en

criminologie, ainsi qu'aux quatre compétences qui sont rattachées au deuxième domaine de compétences, soit la gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie.

1er domaine de compétences : La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie.

Le processus d'évaluation et d'intervention en criminologie inclut la conception, la planification et la mise en œuvre d'une évaluation en criminologie, la production et la communication du résultat d'une évaluation en criminologie, la conception et la planification d'une intervention en criminologie ainsi que la mise en œuvre et le suivi d'une intervention en criminologie.

1er domaine de compétences visé par le projet d'évaluation

1. La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie

1.1 Être capable d'évaluer les facteurs criminogènes et les besoins psychosociaux d'une personne contrevenante ou présumée avoir commis une infraction et les risques qu'elle représente de même que la réalité et les besoins psychosociaux d'une population à risque, d'une personne victime d'un acte criminel, d'une personne vulnérable ou, encore, toute situation qui requiert une expertise en criminologie.

1.2 Être capable d'établir et d'exposer le résultat d'une évaluation criminologique ou alors de donner un avis professionnel ou de formuler des recommandations qui relèvent d'une expertise en criminologie.

1.3 Être capable de concevoir et de planifier une intervention en criminologie.

1.4 Être capable de mettre en œuvre une intervention en criminologie et d'en assurer le suivi.

2e domaine de compétences : La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie

La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie inclut la production des documents liés à la pratique professionnelle, la collaboration professionnelle intradisciplinaire ou interdisciplinaire, la contribution à l'organisation des services en criminologie et l'exploitation de l'information et les ressources pertinentes pour la prestation des services en criminologie.

2e domaine de compétences visé par le projet d'évaluation

2. La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie

2.1 Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle.

2.2 Être capable d'agir en tant que criminologue dans un contexte de collaboration professionnelle intradisciplinaire ou interdisciplinaire.

2.3 Être capable de contribuer à l'organisation des services en criminologie.

2.4 Être capable d'exploiter l'information et les ressources pertinentes pour la prestation des services en criminologie.

Ainsi, pour chaque domaine, l'exposé des compétences suit la logique suivante : tout d'abord, on trouve l'énoncé de la compétence qui est formulé à l'aide de l'expression « Être capable de »; ensuite, les dimensions opérationnelles des compétences, soit les actions et les unités d'actions qui leur sont rattachées; enfin, les critères de démonstration de la maîtrise de la compétence.

Exemple de l'exposé des compétences

1er domaine de compétences → La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie en criminologie

- ↳ Compétence 1.1 → Être capable d'évaluer les facteurs criminogènes et les besoins psychosociaux d'une personne contrevenante ou présumée avoir commis une infraction et les risques qu'elle représente de même que la réalité et les besoins psychosociaux d'une population à risque, d'une personne victime d'un acte criminel, d'une personne vulnérable ou, encore, toute situation qui requiert une expertise en criminologie
- ↳ Action 1.1 → Prendre connaissance de la demande de service en criminologie, en faire l'analyse et en prévoir les suites
 - ↳ 1ere unité d'action → Examiner la demande de service ou le dossier documentant la demande de service et s'assurer d'obtenir les renseignements complémentaires utiles à l'analyse de la demande

Critères de démonstration de la maîtrise de la compétence

- Pertinence et exhaustivité des sources d'information consultées (registres divers, par exemple celui associé à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, évaluation médicale, psychologique, psychosociale ou autre, casier judiciaire et antécédents judiciaires, jugement du tribunal, rapport de police, rapport présentiel, dossiers et plans d'intervention carcéraux ou provenant d'autres organismes, etc.)
- (...)

L'évaluation du stage

L'évaluation des compétences des personnes stagiaires est effectuée en deux temps. L'évaluation formative constitue la première évaluation consignée officiellement et l'évaluation sommative, prévue à la fin du stage, constitue la seconde évaluation consignée officiellement. Le rapport d'évaluation de stage ([annexe 2](#)) est complété à la mi-stage et à la fin du stage et est signé par la personne superviseure et la personne stagiaire. La section du rapport d'évaluation de stage intitulée *résultat de l'évaluation* n'est pas à remplir à l'étape de l'évaluation formative, mais seulement à l'étape de l'évaluation sommative. Pour la réussite du stage, la mention « *satisfaisant* » est requise pour l'ensemble des compétences. Le rapport d'évaluation sommative doit être retourné à l'Ordre dans les cinq jours suivant la complétion du stage.

Il est important de préciser qu'il est de la responsabilité de la personne stagiaire et de la personne superviseure d'informer l'OPCQ de toute situation ou problématique vécue au cours du stage pouvant compromettre la réussite de celui-ci. À ce moment, une rencontre avec les différentes parties sera organisée afin d'établir des ajustements que la personne stagiaire sera prête à actualiser pour arriver à répondre aux objectifs du stage ainsi qu'organiser le niveau de soutien et d'encadrement à mettre à place par la personne superviseure dans le milieu de pratique pour favoriser la réussite du stage. Le milieu de pratique ou l'OPCQ peut mettre fin au stage en tout temps pour des motifs raisonnables. L'organisation se doit en revanche d'en informer l'Ordre.

Il est possible pour la personne candidate d'effectuer une reprise de stage en cas d'échec. À la suite de deux échecs du stage, l'OPCQ recommandera à la personne candidate de réaliser le stage pratique dans un établissement d'enseignement reconnu pour remplir la compétence pratique requise afin d'être admissible à l'Ordre.

*Le savoir-être

Le savoir-être est primordial dans le contexte de la relation d'aide et de l'intervention criminologique. À ce sujet, le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec* précise, aux pages 37 et 38, les attitudes et les comportements professionnels attendus, faisant référence aux qualités personnelles et au savoir-être utiles à l'exercice de la profession. Le rapport d'évaluation de stage inclura donc une section dédiée exclusivement à cette sphère de savoir.

Les modalités d'utilisation de la grille d'évaluation du rapport de stage

La grille d'évaluation du rapport de stage à utiliser au cours du stage renvoie à un certain découpage de la profession. Plus précisément, il renvoie aux différentes étapes d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie ainsi qu'aux différentes étapes de la gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et

d'intervention en criminologie. À première vue, ce découpage peut laisser croire que les gestes professionnels à poser dans l'exercice de la profession (actions et unités d'action à observer au cours du stage) se présentent selon une séquence définie. Pourtant, tous les cas cliniques ou toutes les situations professionnelles en criminologie ne supposent pas nécessairement la mise en œuvre systématique de chacune des étapes décrites, mais relèvent plutôt de la mise en œuvre d'un processus dynamique et itératif comportant des allers-retours incessants entre les étapes en cause et entre les éléments qui les composent.

1. L'évaluation formative (mi-stage)

Les modalités d'utilisation de la grille d'évaluation formative sont articulées en trois points. Elles se rapportent, tout d'abord, à l'échelle d'appréciation. Ensuite, à la mesure du résultat des données recueillies au cours de cette période d'évaluation. Enfin, à la détermination de la maîtrise de l'énoncé de la compétence.

L'échelle d'appréciation pour l'évaluation formative

Telle qu'elle est exposée ci-après, l'échelle d'appréciation proposée pour la grille d'évaluation formative compte trois catégories. À ce sujet, précisons que l'échelle d'appréciation est appliquée aux dimensions opérationnelles des compétences. Plus précisément, aux unités d'action rattachées à chacune des actions observées.

Échelle d'appréciation liée à l'évaluation formative

Satisfaisant : La personne satisfait entièrement aux exigences d'évaluation exposées dans les critères d'évaluation au regard de l'unité d'action, c'est-à-dire qu'elle est en mesure de réaliser l'activité que sous-tend l'action à observer selon les critères propres à l'unité d'action, et ce, sans hésitation, de façon autonome et en tout temps.

En partie satisfaisant : La personne satisfait partiellement aux exigences d'évaluation exposées dans les critères d'évaluation au regard de l'unité d'action, c'est-à-dire qu'elle est en mesure de réaliser l'activité que sous-tend l'action à observer selon les critères propres à l'unité d'action, mais pas en tout temps, ou qu'elle a besoin de conseils ou d'assistance pour réaliser l'activité, ou qu'elle est en mesure de la réaliser, mais avec hésitation.

Insatisfaisant : La personne ne satisfait pas aux exigences d'évaluation exposées dans les critères d'évaluation au regard de l'unité d'action, c'est-à-dire qu'elle n'est pas en mesure de réaliser l'activité que sous-tend l'action à observer selon les critères propres à l'unité d'action.

La mesure du résultat des données recueillies au cours de la période d'évaluation formative

La mesure du résultat des données recueillies au cours de la période d'évaluation formative permet de déterminer si l'action observée à laquelle sont rattachées les unités d'action évaluées est « acquise », « en voie d'acquisition » ou « non acquise ».

L'action observée est acquise :

Lorsque la personne a démontré qu'elle satisfait entièrement aux exigences exposées dans les critères d'évaluation liés à chacune des actions observées, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Satisfaisant » pour chacune des unités d'action.

L'action observée est en voie d'acquisition :

Lorsque la personne a démontré qu'elle satisfait partiellement aux exigences exposées dans les critères d'évaluation liés aux actions observées, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Satisfaisant » ou « En partie satisfaisant » pour ces unités d'action.

L'action observée est non acquise :

Lorsque la personne n'a pas démontré qu'elle satisfait aux exigences exposées dans les critères d'évaluation pour au moins une des actions observées, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Insatisfaisant » pour une de ces unités d'action ou plus.

Source : Figure conçue par l'Éduconseil en 2017.

Puis, il y a lieu de déterminer si l'énoncer de la compétence, auquel sont rattachées les actions observées, est « maîtrisé », « partiellement maîtrisé » ou « non maîtrisé ».

L'énoncé de la compétence est maîtrisé :

Lorsque la personne a démontré qu'elle maîtrise entièrement l'énoncé de la compétence, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Acquis » pour chacune des actions qui y sont rattachées.

L'énoncé de la compétence est partiellement maîtrisé :

Lorsque la personne a démontré qu'elle maîtrise partiellement l'énoncé de la compétence, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Acquis » ou « En voie d'acquisition » pour les actions qui y sont rattachées.

L'énoncé de la compétence est non maîtrisé :

Lorsque la personne n'a pas démontré qu'elle maîtrise l'énoncé de la compétence, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Non acquis » à une de ces actions qui y sont rattachées ou plus.

Source : Figure conçue par l'Éduconseil en 2017.

2. L'évaluation sommative (fin de stage)

Les modalités d'utilisation de la grille d'évaluation sommative sont également articulées en trois points. Elles visent, tout d'abord, l'échelle d'appréciation. Ensuite, à la mesure du résultat des données recueillies au cours de cette période d'évaluation. Enfin, à la détermination de la maîtrise de l'énoncé de la compétence.

L'échelle d'appréciation pour l'évaluation sommative

L'évaluation sommative est réalisée à la fin du stage. Elle touchera tous les objets d'évaluation visés par le stage. Cet exercice d'évaluation vise à déterminer la maîtrise ou non des compétences. Tout ce qui renvoie à la maîtrise partielle des éléments doit être considéré comme insatisfaisant à ce moment de l'évaluation.

L'échelle d'appréciation proposée pour l'évaluation sommative sera appliquée selon les mêmes critères d'évaluation que ceux utilisés au moment de l'évaluation formative. Au terme de l'évaluation, il sera donc possible d'établir si la personne maîtrise ou non chacune des compétences requises pour exercer la profession.

Telle qu'elle est exposée ci-après, l'échelle d'appréciation proposée est dichotomique. En effet, elle compte deux catégories.

Échelle d'appréciation liée à l'évaluation sommative

Satisfaisant : La personne satisfait entièrement aux exigences d'évaluation exposées dans les critères d'évaluation au regard de l'unité d'action, c'est-à-dire qu'elle est en mesure de réaliser l'activité que sous-tend l'action à observer selon les critères propres à l'unité d'action, et ce, sans hésitation, de façon autonome et en tout temps.

Insatisfaisant : La personne ne satisfait pas aux exigences d'évaluation exposées dans les critères d'évaluation au regard de l'unité d'action, c'est-à-dire qu'elle n'est pas en mesure de réaliser l'activité que sous-tend l'action à observer selon les critères propres à l'unité d'action.

Source : Figure conçue par l'Éduconseil en 2017.

La mesure du résultat des données recueillies au cours de la période d'évaluation sommative

La mesure du résultat des données recueillies au cours de la période d'évaluation sommative permet de déterminer si l'action observée à laquelle sont rattachées les unités d'action évaluées est « acquise » ou « non acquise ».

L'action observée est acquise:

Lorsque la personne a démontré qu'elle satisfait entièrement aux exigences exposées dans les critères d'évaluation liés à chacune des actions observées, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Satisfaisant » pour chacune des unités d'action.

L'action observée est non acquise :

Lorsque la personne n'a pas démontré qu'elle satisfait aux exigences exposées dans les critères d'évaluation pour au moins une des actions observées, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Insatisfaisant » pour une de ces unités d'action ou plus.

Source : Figure conçue par l'Éduconseil en 2017.

Puis, il y a lieu de déterminer si l'énoncer de la compétence, auquel sont rattachées les actions observées, est « maîtrisé » ou « non maîtrisé ».

L'énoncé de la compétence est maîtrisé :

Lorsque la personne a démontré qu'elle maîtrise entièrement l'énoncé de la compétence, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Acquis » pour chacune des actions qui y sont rattachées.

L'énoncé de la compétence est non maîtrisé :

Lorsque la personne n'a pas démontré qu'elle maîtrise l'énoncé de la compétence, c'est-à-dire qu'elle a obtenu « Non acquis » à une de ces actions qui y sont rattachées ou plus.

Source : Figure conçue par l'Éduconseil en 2017.

La décision finale sur la réussite ou l'échec du stage est déterminée par l'OPCQ.

Dans la situation où l'évaluation de stage fait état d'un échec, la décision finale et le suivi relèvent de l'OPCQ. La personne stagiaire est en droit de demander une révision de son évaluation. La demande doit être faite par écrit et doit identifier et justifier les motifs ou énoncés de compétence soumis à la révision. La demande est adressée au secrétariat de l'admission dans les 30 jours suivant la réception de la décision.

Conclusion

En résumé, il importe de signaler qu'au-delà de la grille, aussi exhaustive et pertinente soit-elle, le jugement professionnel de la personne superviseure demeure essentiel. L'action professionnelle de la personne superviseure dans le milieu de pratique doit être reconnue comme exemplaire, tant en ce qui concerne le respect de la réglementation en criminologie, des valeurs, des principes, du secret professionnel, de l'éthique professionnelle et des règles de déontologie de la profession, que pour les attitudes et comportements professionnels attendus de la part des criminologues au Québec.

En outre, la personne qui supervise la personne stagiaire aura avantage à lire intégralement le présent guide de stage ainsi que le *Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec* avant le début du stage. Ce faisant, la personne superviseuse pourra avoir une vue d'ensemble du projet de stage et anticiper ce qui, en raison du contexte, pourrait ne pas être observable. Le cas échéant, elle sera en mesure d'établir une entente à ce sujet avec l'OPCQ.

Bibliographie

- Le Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de criminologue au Québec
- Code des professions (LR.Q., C-26)
- Lettres patentes constituant l'Ordre professionnel des criminologues du Québec
- Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des membres de l'OPCQ
- Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des criminologues
- Code de déontologie des criminologues
- Le référentiel d'évaluation et de reconnaissance des compétences des personnes formées à l'étranger voulant exercer la profession de criminologue au Québec, Éduconseil, Mars 2017
- Loi sur la protection des stagiaires en milieu de travail

ANNEXE 1

CONTRAT DE SUPERVISION DE STAGE

1. ENTENTE ENTRE LA PERSONNE SUPERVISEURE ET LA PERSONNE STAGIAIRE

Établissement

Nom et prénom de la personne superviseure :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Numéro de permis :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lieu de travail :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Numéro de téléphone :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse courriel :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom et prénom de la personne stagiaire :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Numéro de matricule (numéro d'usager) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lieu de travail :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Numéro de téléphone :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse courriel :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE LA PERSONNE STAGIAIRE

2.1 Type de stage

Formation

2.2 Lieu du stage (nom de l'établissement ou de l'organisme s'il y a lieu)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.3 Coordonnées du répondant de l'organisme (s'il y a lieu)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.4 Missions de l'établissement ou de l'organisme

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.5 Programme(s)/clientèle(s)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.6 Modalités d'intervention (individu, couple, famille, groupe, collectivité)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.7 Activités qui seront réalisées au cours du stage

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2.8 Approches d'intervention privilégiées par la personne stagiaire et celles privilégiées par le milieu de stage

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3. DESCRIPTION DE LA SITUATION DE LA PERSONNE SUPERVISEURE

3.1 Lieu(x) de pratique (ex. : communautaire, milieu scolaire, CISSS-CIUSSS, institutionnels etc.)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.2 Titre d'emploi

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.3 Programme(s)/clientèle(s)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.4 Modalités d'intervention (individu, couple, famille, groupe, collectivité)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

3.5 Approches d'intervention privilégiées par la personne superviseure

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. OBJET DE L'ENTENTE

4.1 Modalité de la supervision

Individuelle

4.2 Durée du stage et du processus de supervision

Du : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date. au : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Stage temps plein 4 jours / semaine

Stage temps plein 5 jours / semaine

Stage temps partiel 2 jours / semaine

Stage temps partiel 3 jours / semaine

4.3 Nombre d'heures de supervision prévues

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.4 Fréquence des rencontres

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.5 Durée d'une rencontre de supervision

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.6 Lieu(x) de la supervision

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.7 Date prévue pour l'évaluation formative (mi-stage)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

4.8 Date prévue pour l'évaluation sommative (fin stage)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.9 Responsabilités de la personne stagiaire (ex. : organisation des rencontres de supervision, présence assidue aux séances de supervision, préparation du matériel requis dans les échéanciers prescrits, implication durant les séances de supervision, réceptivité aux commentaires et souci d'améliorer la pratique)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.10 Attentes de la personne stagiaire envers la personne superviseure

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.11 Responsabilités de la personne superviseure

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.12 Attentes et exigences de la personne superviseure envers la personne stagiaire

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.13 Moyens et outils qui seront utilisés dans le cadre de la supervision afin de permettre la réussite des objectifs de stage

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. DESCRIPTION DU PROJET DE SUPERVISION

5.1 Besoins identifiés de la personne stagiaire en collaboration avec la personne superviseure

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.2 Objectifs spécifiques, moyens et indicateurs de réussite

Chaque contrat de stage est individualisé. En se référant au *Guide de stage*, le tableau ci-dessous amène le candidat à formuler des objectifs spécifiques lui permettant de développer les compétences requises. Il faut savoir que la personne stagiaire sera évaluée sur l'ensemble des deux domaines de compétences selon les paramètres établis dans le guide de stage. Une fois les objectifs spécifiques définis, il s'agit de déterminer les moyens, ce qui sous-entend les activités et tâches à mettre en œuvre, ainsi que les indicateurs de réussite pour évaluer le degré d'atteinte des objectifs. Selon les caractéristiques du contexte organisationnel, les objectifs seront atteints par la réalisation d'activités différentes d'une personne stagiaire à l'autre. Le choix et la réalisation des activités feront l'objet d'une entente entre la personne stagiaire et la personne superviseure, qui devra être approuvée par l'OPCQ.

1^{er} OBJECTIF GÉNÉRAL :

La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie

| Objectifs spécifiques | Moyens | Indicateurs de réussite |
|--|--|--|
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

2^e OBJECTIF GÉNÉRAL :

La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie

| Objectifs spécifiques | Moyens | Indicateurs de réussite |
|--|--|--|
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

6. CONFIDENTIALITÉ ET DROITS DES STAGIAIRES

La personne superviseure et la personne stagiaire s'engagent à respecter la confidentialité quant au matériel utilisé ou discuté lors des séances de supervision, conformément aux dispositions juridiques et réglementaires en vigueur.

La personne superviseure et la personne stagiaire s'engagent à fournir à l'Ordre le contrat de supervision ainsi que le rapport d'évaluation de stage (évaluation formative / évaluation sommative) et à respecter les normes de pratique, le [Code de déontologie](#) et les règlements de l'OPCQ et ceux de l'établissement/organisme.

- J'accepte que le contrat de supervision et le rapport d'évaluation de stage soient transmis à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.
- Nous avons pris connaissance des conditions établies par la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail qui est entrée en vigueur le 24 août 2022.
- La personne superviseure et la personne stagiaire déclarent comprendre que le stage doit se dérouler dans un milieu qui respecte les conditions établies par la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*.
- Nous confirmons que le milieu de stage possède une politique contre le harcèlement psychologique, incluant une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel.
- Nous nous engageons à informer l'OPCQ de toute situation, lors de la réalisation du stage, qui contrevient aux conditions établies par la Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail

Signatures :

La personne stagiaire

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Date

La personne superviseure

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Date

Secrétaire du comité des admissions
(OPCQ)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Date d'approbation du stage par l'OPCQ

ANNEXE 2

OPCQ
1100, boul. Crémazie Est, bureau 610
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2P 2X2

par courriel à l'adresse suivante :

cprimeau@ordre crim.ca

RAPPORT D'ÉVALUATION DE STAGE

| | |
|--|---|
| Nom de la personne stagiaire : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Milieu de pratique : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Type de stage : | <input type="checkbox"/> Formation |
| Date de l'évaluation : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Type d'évaluation : | <input type="checkbox"/> Formative <input type="checkbox"/> Sommative |
| Nom de la personne superviseure : | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RÉALISÉES PENDANT LE STAGE

(détaillez la liste des activités et responsabilités de la personne stagiaire :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

| DOMAINES DE COMPÉTENCES ÉVALUÉS | | | | | | | |
|---|---|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| DOMAINE 1 : La conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie | | | | | | | |
| Compétence 1.1 : Être capable d'évaluer les facteurs criminogènes et les besoins psychosociaux d'une personne contrevenante ou présumée avoir commis une infraction et les risques qu'elle représente de même que la réalité et les besoins psychosociaux d'une population à risque, d'une personne victime d'un acte criminel, d'une personne vulnérable ou, encore, toute situation qui requiert une expertise en criminologie | | | | | | | |
| Action 1.1.1 Prendre connaissance de la demande de service en criminologie, en faire l'analyse et en prévoir les suites (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | Évaluation formative Satisfaisant En partie satisfaisant Non satisfaisant | Évaluation sommative Satisfaisant Non satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Examiner la demande de service ou le dossier documentant la demande de service et s'assurer d'obtenir les renseignements complémentaires utiles à l'analyse de la demande | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Déterminer l'admissibilité de la demande de service au regard de l'offre de service de l'organisation d'appartenance ou, alors, la nécessité de diriger le client ou toute personne visée vers d'autres ressources professionnelles et leur faire part du résultat de l'analyse | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Résultat pour l'action 1.1.1 | Évaluation formative Acquis En voie d'acquisition Non acquis | Évaluation sommative Acquis Non acquis | <input type="checkbox"/> |
| Action 1.1.2 Se donner une stratégie d'évaluation criminologique (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | Évaluation formative Satisfaisant En partie satisfaisant Non satisfaisant | Évaluation sommative Satisfaisant Non satisfaisant | <input type="checkbox"/> |
| Faire l'analyse des données disponibles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Choisir les modèles et les moyens d'évaluation à utiliser, y compris les instruments de mesure et d'évaluation, et déterminer les personnes à consulter | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Résultat pour l'action 1.1.2 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|--|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Action 1.1.3. Procéder à l'évaluation criminologique (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e unités d'action) | | | | | |
| Réunir les conditions propres à créer un lien de confiance et une alliance collaborative avec le client ou toute personne visée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Mener une entrevue d'évaluation criminologique et prendre note des données utiles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Appliquer une stratégie d'évaluation criminologique et mettre au jour les données utiles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 1.1.3 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour la compétence 1.1 | | | | | |
| | Maîtrisé | Partiellement Maîtrisé | Non maîtrisé | Maîtrisé | Non maîtrisé |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>Notes de la personne superviseure :</u> | | | | | |
| 1 ^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | |
| 2 ^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | |

Compétence 1.2 : Être capable d'établir et d'exposer le résultat d'une évaluation criminologique ou, alors, de donner un avis professionnel ou de formuler des recommandations qui relèvent d'une expertise en criminologie

| | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|--|--|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| Action 1.2.1 Dégager le résultat de l'évaluation criminologique (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e unités d'action) | Analyser les données recueillies et en tirer les conclusions utiles, y compris l'opinion professionnelle | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Déterminer les suites appropriées au résultat de l'évaluation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Informier les personnes concernées du risque que représente un client ou toute personne visée pour la société en général, pour une tierce personne en particulier, pour la ou le criminologue ou, encore, pour lui-même ou elle-même | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 1.2.1 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Acquis | | En voie d'acquisition | | Non acquis |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Action 1.2.2 Rendre compte du processus et du résultat de l'évaluation criminologique (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | Préparer le rapport d'évaluation, l'avis professionnel ou les recommandations | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Communiquer au client ou à toute personne visée le résultat de l'évaluation criminologique et en discuter | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 1.2.2 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Acquis | | En voie d'acquisition | | Non acquis |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| Résultat pour la compétence 1.2 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|--|--|---|--|--|--|
| | Maîtrisé <input type="checkbox"/> | Partiellement Maîtrisé <input type="checkbox"/> | Non maîtrisé <input type="checkbox"/> | Maîtrisé <input type="checkbox"/> | Non maîtrisé <input type="checkbox"/> |
| <u>Notes de la personne superviseure :</u> | <p>1^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> <p>2^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p> | | | | |
| Compétence 1.3 : Être capable de concevoir et de planifier une intervention en criminologie | | | | | |
| Action 1.3.1 Élaborer un plan ou une stratégie d'intervention en criminologie (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Satisfaisant En partie satisfaisant Non satisfaisant | | | Satisfaisant <input type="checkbox"/> | Non satisfaisant <input type="checkbox"/> |
| | Fixer les objectifs à poursuivre dans l'intervention <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Choisir le ou les modèles qui guideront l'intervention et déterminer les moyens d'intervention à privilégier <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 1.3.1 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Acquis <input type="checkbox"/> | En voie d'acquisition <input type="checkbox"/> | Non acquis <input type="checkbox"/> | Acquis <input type="checkbox"/> | Non acquis <input type="checkbox"/> |

| | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|--|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| Action 1.3.2 Établir les conditions de mise en œuvre de l'intervention (1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e unités d'action) | Déterminer les ressources nécessaires à la conduite de l'intervention et en prévoir les modalités | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Faire part au client ou à toute personne visée de l'intervention préconisée et en discuter | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Préparer le déroulement de l'intervention | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 1.3.2 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour la compétence 1.3 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Maîtrisé | Partiellement Maîtrisé | Non maîtrisé | Maîtrisé | Non maîtrisé |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>Notes de la personne superviseure :</u> | | | | | | |
| 1 ^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | | |
| 2 ^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | | |
| Compétence 1.4 : Être capable de mettre en œuvre une intervention en criminologie et d'en assurer le suivi | | | | | | |

| | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|---|---|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| Action 1.4.1 Mener l'intervention (1^{re} et 2^e unités d'action) | Mettre en place les conditions propres à favoriser l'engagement du client ou de toute personne visée dans l'intervention | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Offrir le soutien professionnel nécessaire au client ou à toute personne visée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 1.4.1 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| Action 1.4.2 Suivre l'évolution de l'intervention et voir à y mettre fin (1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e unités d'action) | Évaluer l'évolution du client ou de toute personne visée au regard des objectifs poursuivis dans l'intervention et donner les suites appropriées au résultat de cette évaluation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Informer le client ou toute personne visée de la situation observée et en discuter | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Établir la pertinence de poursuivre l'intervention ou d'y mettre fin ou, alors, de diriger le client ou toute personne visée vers d'autres ressources professionnelles et leur faire part de la situation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Effectuer une réflexion critique sur le déroulement de l'intervention au cours et au terme de celle-ci | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 1.4.2 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| Résultat pour la compétence 1.4 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Maîtrisé <input type="checkbox"/> | Partiellement Maîtrisé <input type="checkbox"/> | Non maîtrisé <input type="checkbox"/> | Maîtrisé <input type="checkbox"/> | Non maîtrisé <input type="checkbox"/> |
| <u>Notes de la personne superviseure :</u> | | | | | |
| 1 ^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | |
| 2 ^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | |
| DOMAINE 2: La gestion des éléments clés entourant la conduite d'un processus d'évaluation et d'intervention en criminologie | | | | | |
| Compétence 2.1 : Être capable de produire les documents liés à la pratique professionnelle | | | | | |
| Action 2.1.1 Effectuer la tenue des dossiers professionnels (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) Assurer la préparation et la gestion administrative des dossiers professionnels Rendre compte des services professionnels rendus | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Satisfaisant <input type="checkbox"/> | En partie satisfaisant <input type="checkbox"/> | Non satisfaisant <input type="checkbox"/> | Satisfaisant <input type="checkbox"/> | Non satisfaisant <input type="checkbox"/> |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| Résultat pour l'action 2.1.1 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|---|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Action 2.1.2 Préparer tout autre document concernant la prestation des services en criminologie (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | | | | | |
| Rédiger des lettres et des documents à caractère administratif | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Produire des formulaires, des questionnaires ou tout autre document en criminologie ou veiller à remplir les formulaires utiles | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 2.1.2 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour la compétence 2.1 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Maîtrisé | Partiellement Maîtrisé | Non maîtrisé | Maîtrisé | Non maîtrisé |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>Notes de la personne supervisrice :</u> | | | | | |
| 1 ^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | |
| 2 ^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | |
| Compétence 2.2 : Être capable d'agir en tant que criminologue dans un contexte de collaboration professionnelle intradisciplinaire ou interdisciplinaire | | | | | |

| Action 2.2.1. Prendre part à toute situation visant les services offerts en criminologie qui suppose une collaboration professionnelle et le travail au sein d'une équipe intradisciplinaire ou interdisciplinaire (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|---|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| Transmettre aux ressources professionnelles les renseignements utiles dans la situation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Faire en sorte d'obtenir auprès des ressources professionnelles les renseignements utiles dans la situation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 2.2.1 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Action 2.2.2 Contribuer à la circulation continue de l'information avec les ressources professionnelles (1^{re} et 2^e unités d'action) | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| Transmettre aux ressources professionnelles les renseignements utiles dans la situation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Faire en sorte d'obtenir auprès des ressources professionnelles les renseignements utiles dans la situation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 2.2.2 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour la compétence 2.2 | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | Maîtrisé | Partiellement Maîtrisé | Non maîtrisé | Maîtrisé | Non maîtrisé |
| | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Notes de la personne superviseure : | | | | | |
| 1 ^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) : | | | | | |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | |

2^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Compétence 2.3 : Être capable de contribuer à l'organisation des services en criminologie

| | Action 2.3.1 Prendre part à la planification de l'offre de service (1^{re} et 2^e unités d'action) | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|--|---|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| | Collaborer à l'évaluation des besoins relatifs aux services en criminologie dans son milieu | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Proposer des moyens propres à satisfaire les besoins | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 2.3.1 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Action 2.3.2 Prendre part à l'amélioration de la qualité des services (1^{re} et 2^e unités d'action) | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 2.3.2 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour la compétence 2.3 | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
| | | Maîtrisé | Partiellement Maîtrisé | Non maîtrisé | Maîtrisé | Non maîtrisé |
| | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Notes de la personne superviseure :

1^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

2^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Compétence 2.4 : Être capable d'exploiter l'information et les ressources pertinentes pour la prestation des services en criminologie

| Action 2.4.1 Se tenir à jour au sujet des nouveautés liées à sa pratique professionnelle (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|---|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| | Satisfaisant | En partie satisfaisant | Non satisfaisant | Satisfaisant | Non satisfaisant |
| Repérer et examiner les éléments nouveaux, pertinents pour sa pratique professionnelle, compris dans la littérature scientifique, la réglementation, les politiques et les procédures administratives de même que dans toute autre source d'information | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Voir à ajuster sa pratique professionnelle en fonction des nouveaux éléments repérés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| | | Évaluation formative | | | Évaluation sommative | |
|--|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Acquis | En voie d'acquisition | Non acquis | Acquis | Non acquis |
| Résultat pour l'action 2.4.1 | | <input type="checkbox"/> |
| Action 2.4.2 Veiller à s'adjointre les ressources du milieu utiles dans sa pratique professionnelle (1 ^{re} et 2 ^e unités d'action) | | | | | | |
| S'enquérir auprès des ressources du milieu de leur contribution possible à la prestation des services en criminologie | | <input type="checkbox"/> |
| Faire le suivi et la mise à jour utiles des dossiers administratifs relatifs aux ressources du milieu | | <input type="checkbox"/> |
| Résultat pour l'action 2.4.2 | | | | | | |
| Résultat pour la compétence 2.4 | | | | | | |
| <u>Notes de la personne superviseure :</u> | | | | | | |
| 1 ^{re} période d'évaluation du stage (évaluation formative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | | |
| 2 ^e période d'évaluation du stage (évaluation sommative) : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | | | | | |

Savoir-être :

(spécifiez l'appréciation des comportements et des attitudes relatives au savoir-être dans l'intervention)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

RÉSUMÉ

(Notez l'appréciation globale de la personne stagiaire en nommant les aspects forts en intervention ainsi que les points à améliorer. Faites état de l'évolution de la personne stagiaire vis-à-vis des savoirs reliés à l'exercice du criminologue. Considérez sa capacité à répondre aux responsabilités organisationnelles (consignation de statistiques, ponctualité, travail d'équipe, présence aux rencontres, etc.). Précisez les objectifs à travailler pour l'évaluation sommative ou la période probatoire, le cas échéant).

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

RÉTROACTION DE LA PERSONNE STAGIAIRE

(ÉVALUATION SOMMATIVE)

Partant des activités et des tâches effectuées depuis la mi-stage, faites une autoévaluation critique globale de vos apprentissages en vous référant aux objectifs de stage.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION

- Satisfaisant
- Insatisfaisant¹

Nom et signature de la personne stagiaire

Date Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Nom et signature de la personne superviseure

Date Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

¹ Pour cette mention, communiquez au préalable avec le secrétariat de l'admission